

Ambre PEREZ-PARFAIT

SERVIR ET CRITIQUER L'ÉTAT :
POLITIQUES DU LIBERTINAGE
CHEZ NAUDÉ
ET LA MOTHE LE VAYER



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2025

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

INTRODUCTION GÉNÉRALE : LE LIBERTINAGE COMME OBJET D'ÉTUDE PHILOSOPHIQUE ?

Il est un point commun à de nombreuses études sur le libertinage parues ces vingt dernières années, frappant à constater, qui consiste à souligner, dès les premières lignes de l'introduction, l'ambiguïté des catégories de « libertins » et de « libertinage »¹. Le fait est qu'il semble incontournable, dans le champ de recherche qui est le nôtre, de prendre mille précautions liminaires au maniement de ces catégories. Ne pouvant tout à fait échapper à cette tendance, nous tâcherons de mettre en exergue les difficultés épistémologiques liées à ces étiquettes, en tentant toutefois de ne pas nous contenter de reproduire à l'identique les éléments des études évoquées ci-dessus, auxquelles nous renvoyons.

Il paraît en effet très légitime de se demander si l'équivocité du terme « libertinage » ne constitue pas un obstacle rédhibitoire à sa prise en charge historique et philosophique : nous prenons acte, dans un premier temps, de l'ambivalence du terme en comparant son sens dans le langage courant et dans le langage savant. Le premier renvoie bien sûr à « ce terme galvaudé qui nous est revenu du XVIII^e siècle, ou qui appartient plutôt à l'imaginaire érotique projeté sur le XVIII^e siècle² », selon la formule de Jean-Pierre Cavaillé. Le second désigne quant à lui, pour le dire de

¹ On peut référencer, à titre non-exhaustif, et par ordre chronologique : Sophie Gouverneur, *Prudence et subversion libertines. Critique de la raison d'État chez François de La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé et Samuel Sorbière*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 9 à 18 ; Isabelle Moreau, « Guérir du sot », *Les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 11 à 19 et p. 25 à 30 ; Alexandra Torero-Ibad, *Libertinage, science et philosophie dans le matérialisme de Cyrano de Bergerac*, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 16 à 20 ; Bruno Roche, *Le rire des libertins dans la première moitié du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2011 ; Jean-Pierre Cavaillé, *Postures libertines : la culture des esprits forts*, Toulouse, Anacharsis, 2011, p. 5 à 7.

² Jean-Pierre Cavaillé, « Libertinage, irréligion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (XVI^e – XVII^e siècles). Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002) », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 2007, mis en ligne le 12 avril 2007, consulté le 13 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/279> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.279>

manière très succincte à ce stade de l'étude, un ensemble de textes et d'auteurs du XVII^e siècle, témoignant d'une certaine hétérodoxie, en particulier dans le domaine religieux. Ceci dit, on peut rapidement lever le premier de ces embarras en remarquant que la catégorie de « libertinage » n'est pas la seule notion de l'histoire des idées à connaître un sens savant assez différent du sens courant : on peut penser au terme « cartésien » qui, s'il est plus ou moins synonyme de « rationnel » dans la langue courante, aura une signification plus précise et restrictive pour un spécialiste de Malebranche, par exemple.

Cette remarque faite, les difficultés à mobiliser les catégories de « libertinage » et de « libertins » dans une perspective historique et philosophique ne sont pas surmontées, puisque bien plus problématique est l'équivocité au sein-même de la catégorie savante : parle-t-on des « libertins spirituelz³ » de la fin du XVI^e siècle, décriés par Calvin ? Des « yvrongnets, moucherons de tavernes⁴ » du jésuite François Garasse ? Des « déistes, impies, athées⁵ » dénoncés par le minime Marin Mersenne ? Des tortionnaires cruels dépeints dans les romans pornographiques de Sade au XVIII^e siècle ? Même à partir de références textuelles comprises entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, on ne peut saisir immédiatement le « libertinage » comme une catégorie historique et philosophique à part entière, puisqu'elle apparaît d'abord comme une injure, utile aux apologistes de toutes sortes pour discréditer leurs adversaires, synonyme (ou peu s'en faut) d'athée, d'impie ou de débauché. Partant, la polysémie et la dimension hautement polémique des termes « libertins » et « libertinage » constituent des points de tensions et de désaccord au sein de la recherche francophone : non seulement cette polysémie et l'origine polémique de ces syntagmes prescrivent les précautions méthodologiques dont nous parlions plus haut (et auxquelles nous nous livrons présentement), mais elles expliquent en outre le refus de plusieurs chercheurs et chercheuses d'user de ces termes pour catégoriser quelques mouvements ou auteurs que ce soit. On pense d'abord à Louise Godard de Donville qui, dès 1989, mettait en garde contre un usage catégoriel du « libertinage » étant donné que les sources du XVII^e siècle attestaient, de manière quasi exclusive, de

³ Jean Calvin, *Contre la secte phantastique et furieuse des libertins qui se nomment spirituelz. Response à un certain holoandois. Series IV. Scripta didactica et polemica*, Genève, Droz, 2005.

⁴ François Garasse, *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels*, Paris, chez Sébastien Chapelet, 1624, p. 37.

⁵ Marin Mersenne, *L'impiété des Déistes*, Paris, Honoré Champion, 2005.

la mobilisation apologétique et polémique de cette notion⁶. Plus récemment est paru un vif débat⁷ témoignant de l'opposition entre deux points de vue apparemment irréconciliables : d'une part, Alain Mothu plaide pour un abandon de la catégorie, « notion rhétorique et fourre-tout⁸ », et souhaiterait lui substituer des concepts qu'il juge « mieux saisissables et maîtrisables », tels que « athéisme » ou « hétérodoxie ». D'autre part, Hartmut Stenzel juge la catégorie fort utile à l'historiographie, et remarque que certaines objections formulées à l'encontre de l'usage académique du terme « libertinage » sont transposables à bien d'autres catégories de l'histoire des idées et de la littérature : par exemple, l'historiographie éprouve moins de scrupules à utiliser les notions de « baroque⁹ » ou de « classicisme » que celle de « libertinage », alors même qu'on peut y percevoir les mêmes limites (puisqu'elles aussi trop « globalisantes », et que les auteurs concernés ne se sont pas identifiés eux-mêmes comme tels). Stenzel resitue alors la discussion dans le cadre d'une réflexion épistémologique plus large, en constatant la nécessité d'user des catégories pour décrire les phénomènes – quoiqu'elles soient immanquablement insuffisantes. Il ne faudrait pas pour autant ignorer la principale objection faite à la catégorie qui nous intéresse ici, à savoir que « libertin » est avant tout, dans les sources, un terme injurieux qui a pour fonction de jeter le discrédit sur les textes et les personnes qualifiées de la sorte. Ainsi, Jean-Pierre Cavaillé, en tentant une synthèse des positions de Mothu et de Stenzel, en appelle à un usage critique des termes « libertin » et « libertinage » : c'est-à-dire qu'il faut veiller à ne pas les couper de leur contexte polémique, au risque de reconduire « les grilles de lecture de ceux qui dénoncent [les "libertins"]¹⁰ » et de n'asseoir la légitimité scientifique de la démarche que sur « la continuité et la réitération de l'usage catégoriel¹¹ » depuis plus d'un siècle.

Pourtant, malgré les réticences bien fondées de ces chercheurs à envisager le libertinage comme un courant littéraire ou philosophique, nous

⁶ Louise Godard de Donville, *Le libertin des origines à 1665 : un produit des apologistes*, Paris/Seattle/Tübingen, Papers on French seventeenth Century Literature, « Biblio 17 », 1989.

⁷ Alain Mothu, Hartmut Stenzel, Jean-Pierre Cavaillé et Ettore Lojacono, « Discussion. Faut-il en finir avec les libertins ? », *Libertinage, athéisme et incrédulité - I, Littératures classiques*, vol. 92, n° 1, 2017, p. 113 à 146.

⁸ Alain Mothu, « Discussion. Faut-il en finir avec les libertins ? », art. cit. p. 122.

⁹ H. Stenzel, « Discussion... », art. cit., p. 119.

¹⁰ Jean-Pierre Cavaillé, « Discussion... », art. cit., p. 130.

¹¹ *Ibid.*